GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Date Heure Numéro Département(s)

18h12 19.160 DFDS

Annule et remplace

Auteur(s): Groupe socialiste

Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC):
ad

Titre : L'Université de Neuchâtel, pour toutes et tous ?

Contenu:

Le groupe socialiste demande au Conseil d'État d'engager une étude qui permette d'évaluer la capacité de l'Université de Neuchâtel à inclure la population dans toute sa diversité au sein de ses cursus de formation.

Cette étude analysera en particulier les caractéristiques de la population étudiante, afin d'identifier de potentielles barrières d'accès liées au milieu socio-économique, à l'origine, au genre, à d'éventuels handicaps ou tout autre facteur jugé pertinent. Ces réflexions pourront, le cas échéant, inspirer des recommandations à l'intention de l'Université quant aux mesures à entreprendre pour être encore plus inclusive, ou d'autres adaptations du système de formation neuchâtelois pour que l'égalité des chances soit réalisée. Dans ce cadre, d'autres politiques en lien avec la situation des étudiant-e-s pourront également être considérées (logement, bourses...).

Développement (obligatoire) :

Dans son rapport 19.006, le Conseil d'État fixe le mandat d'objectifs 2019-2022 pour l'Université de Neuchâtel. Celui-ci se décline en 16 points précis portant sur l'enseignement, la recherche, le rayonnement et les services à la Cité et les infrastructures. Aucun ne traite du devoir de l'Université d'être accessible à toutes et tous, quels que soient le milieu socio-économique dont les personnes sont issues, leur origine, leur genre ou d'éventuels handicaps. Une interprétation positive de cette absence serait de penser que l'égalité des chances est réalisée et qu'il n'y a dès lors plus de raison de la mentionner à titre d'objectif. Cependant, sans analyses particulières sur la question, il est difficile de le croire sur parole. De plus, le rapport de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur les conditions d'étude et de vie dans les hautes écoles suisses de 2016 indique que de nombreux défis restent à relever dans ce domaine.

C'est pourquoi le groupe socialiste demande au Conseil d'État de mener une étude sur la question, comprenant des analyses descriptives et quantitatives des caractéristiques de la population étudiante et une identification des éventuelles barrières d'accès existantes pour certaines catégories.

Si de telles barrières devaient exister, nous invitons le Conseil d'État à prolonger sa réflexion et à y remédier par des recommandations ou des mesures ciblées. Le système de formation neuchâtelois dans son ensemble doit en effet permettre à tout un chacun de réaliser ses aspirations, et notamment favoriser la mobilité sociale. En ce sens, la voie académique se doit d'être aussi inclusive que possible. Atteindre cet objectif passe également par des politiques de soutien aux étudiant-e-s, dans le domaine du logement ou des bourses notamment.

À noter que le présent postulat porte uniquement sur l'Université de Neuchâtel afin de limiter le périmètre de la question et en lien avec le rapport cité plus haut, même s'il serait intéressant d'étendre l'analyse à d'autres instituts de formation sur le territoire cantonal. Nul doute cependant que les analyses demandées apporteront aussi des informations sur le système de formation en amont, dont dépend également l'accès à l'Université.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Antoine de Montmollin		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Annie Clerc-Birambeau	Corine Bolay Mercier	Laurent Duding
Baptiste Hunkeler	Françoise Gagnaux	Thomas Facchinetti
Anne Bourquard Froidevaux	Assamoi Rose Lièvre	Philippe Loup
Johanne Lebel Calame	Florence Nater	Martine Docourt Ducommun
Baptiste Hurni	Laura Zwygart de Falco	Daniel Rotsch
Jonathan Gretillat	Sylvie Fassbind-Ducommun	